

Intégrer l'agriculture dans votre projet de P.L.U.

Commune de Notre Dame des Millières

4. Note de synthèse

Votre contact :

Eric SADOUX

Conseiller en Charge de Territoire

45 avenue Jean-Jaurès – B.P. 20 007

73200 ALBERTVILLE

☎ 06 50 19 15 46

✉ eric.sadoux@savoie.chambagri.fr

Mars 2015



1. Atouts et fragilités de l'agriculture de Notre Dame des Millières et principales données chiffrées

Les chiffres de l'agriculture de Notre Dame des Millières :

Nombre de structures professionnelles agricoles	7
Dont exploitations individuelles	5
Dont structures axées sur les équins	2
Nombre d'agriculteurs « extérieurs » exploitant des surfaces sur la commune	18
Nombre de personnes travaillant dans l'agriculture (hors Main d'œuvre familiale)	9
Equivalents temps-plein	7.25
Moyenne d'âge	44
Pluri activité	5 chefs d'exploitation / 7
Nombre d'exploitations d'élevage (en production principale)	6
Nombre d'exploitations production végétale (en production principale)	1
Nombre de bovins	112 (89 UGB)
Nombre d'équins	64 (64 UGB)
Nombre d'ovins	25 (3.75 UGB)
Quota laitier	200 000 L
Pérennité (nb EA à pérennité assurée)	7
SAU (Surface Agricole Utile) totale	180 ha
Dont surface en alpage	60 ha
Dont surface travaillée par les exploitants de la commune	61 ha

En résumé, l'agriculture de Notre Dame des Millières :

Des atouts importants...

- Une agriculture diversifiée (VL, VA, productions végétales, élevage de génisses, chevaux, etc...);
- Une moyenne d'âge des chefs d'exploitation jeune ;
- Des surfaces agricoles en plaine de très bonne qualité ;
- Des exploitations pérennes pour les 5 prochaines années ;
- Une bonne répartition des exploitations sur le territoire communal ;



...mais des fragilités qui demeurent :

- Une concurrence forte sur la plaine avec les exploitations extérieures.
- Des tailles de structures inférieures aux moyennes départementales, avec une pluriactivité fortement présente.
- Des bâtiments vieillissant nécessitant investissement et / ou modernisation.

2. Pourquoi l'agriculture a-t-elle besoin de surfaces ?

Pour renforcer l'autonomie fourragère

Nécessité de disposer de surfaces pour produire au maximum l'alimentation du troupeau (pâture et foin).

Pour épandre les effluents d'élevage

Nécessité de respecter les prescriptions réglementaires et de limiter les inconvénients vis-à-vis de l'environnement et du voisinage

Pour respecter les engagements financiers liés aux surfaces : ICHN, DPB, Paiement vert...

3. La nécessité de sites adaptés et fonctionnels

Maintenir autant que faire se peut un recul minimal de 100 mètres autour des fermes

Sur Notre Dame des Millières, des sites sont contraints par des tiers à moins de 100 mètres de leurs bâtiments

8 bâtiments sont à moins de 100 mètres d'une construction et 4 sont mêmes à moins de 50 mètres. Seul un bâtiment est à plus de 100 m de toute construction. **Cela signifie que d'ores et déjà, des exploitations sont contraintes dans leur fonctionnement actuel et que les autres seront contraintes pour tout agrandissement ou évolution.**

Des angles d'ouvertures insuffisants

La profession agricole considère que les conditions satisfaisantes d'exploitations nécessitent **un minimum** de 120° d'angle d'ouverture. **A Notre Dame des Millières, 8 bâtiments agricoles répondent à ce critère sur la commune.**

→ Tableau récapitulatif :

Eloignement des sites	
Moins de 49 mètres	4
De 50 à 99 mètres	4
100 mètres et plus	1
Angles d'ouverture	
Moins de 120°	1
Plus de 120°	8

4. Les surfaces agricoles à enjeux à Notre Dame des Millières

Les surfaces de proximité sont immédiatement présentes aux abords des exploitations. Elles sont nombreuses à Notre Dame des Millières car les exploitations sont réparties sur l'ensemble de la commune, que ce soit en vallée ou sur les coteaux.

Sans surprise, ce sont les surfaces en fond de vallées qui présentent les meilleures caractéristiques agronomiques. De même, leur exploitation et leur accessibilité sont plus simples. Ces surfaces sont en concurrence directe avec l'urbanisation.

Elles demeurent néanmoins indispensables aux exploitations de la commune (fauche, pâture, etc..).

La taille des tènements agricoles est liée à la répartition urbaine des constructions mais aussi à la présence d'éléments naturels (ruisseaux, avancée de la forêt sur les pentes, etc..).

La carte 4 indique les surfaces agricoles à enjeux : Les surfaces agricoles en fond de vallées constituent l'ossature agricole de la commune. Leur maintien est primordial pour assurer également celui des surfaces en coteau.

5. Conclusion

L'agriculture de Notre Dame des Millières, bien que majoritairement orientée vers l'élevage, est diversifiée dans ses productions. Les exploitations, de tailles variées, sont très souvent situées à proximité immédiate de l'urbanisation.

La modernisation et/ou la création de nouveaux bâtiments de même que la consolidation foncière sont des enjeux importants pour permettre aux structures de se développer et de consolider leurs revenus.

La commune possède des surfaces en plaine de très bonne qualité agronomique. Ces dernières constituent des tènements extrêmement intéressants et cohérents pour l'agriculture (la concurrence sur ces surfaces est d'ailleurs forte). Il sera primordial de continuer à préserver ces terrains de l'urbanisation et du mitage qui peut en résulter.

En dehors de la plaine, un intérêt tout particulier devra être apporté dans la préservation des surfaces mécanisables afin de pérenniser l'approvisionnement en fourrage des exploitations de la commune et par voie de conséquence l'entretien des coteaux (aspect paysager).

Le PLU devra donc concilier la croissance démographique, l'activité économique avec l'activité agricole et la préservation du cadre de vie.